



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 3¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Mairie - 5 Rue Raphaël de Folligné, 35350 LA GOUESNIÈRE – Service des marchés publics

Téléphone : 02 96 58 80 80 - Courriel : mairie@lagouesniere.fr

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

RESTORIA SAS
12 RUE GEORGES MANDEL
CS 50955 – 49009 ANGERS cedex 01
02 41 21 18 50
SIRET N°332 323 047
Représentée par Emmanuel SAULOU, Dirigeant.

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

Préparation des repas pour le restaurant municipal : scolaires, centre de loisirs, adultes et le portage de repas pour les personnes âgées, avec la mise à disposition d'un responsable de la restauration collective.

■ Date de la notification du marché public : 03/08/2021

■ Durée d'exécution du marché public : 1 an renouvelable 3 fois.

■ Montant initial du marché public : les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent marché a été prolongé par avenant n°2 en juillet 2025 pour une durée d'un an par la précédente municipalité dans l'attente des élections municipales. Le présent marché prend donc fin le 03/08/2026. La nouvelle municipalité, nouvellement élu le 15 mars 2026 souhaite gérer le restaurant scolaire en régie. Considérant le très court délai pour la nouvelle municipalité pour lancer une mise en concurrence, Considérant que conformément à l'article L.2194-1 du Code de la Commande Publique, une modification non substantielle du marché est possible s'il n'y a pas de bouleversement économique et pas de remise en cause de la concurrence,

Considérant le souhait d'un passage du service restauration scolaire en régie municipale au 1^{er} janvier 2027, délai nécessaire pour la mise en place d'un service en régie dans de bonnes conditions,
Considérant que le passage en régie municipale n'a pas pu être anticipé, ce projet étant porté par la nouvelle municipalité élue le 15 mars 2026,
Considérant le risque pour la commune de se retrouver sans prestataire entre le 31 août 2026 et le 31 décembre 2026,
Considérant indispensable la continuité du service de restauration scolaire au 1^{er} septembre 2026,
Le présent avenant prolonge la durée d'exécution du marché public de 4 mois et 28 jours, soit jusqu'au 31/12/2026.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐

Non

☒

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

LA MAIRIE DE LA GOUESNIÈRE :

A : LA GOUESNIÈRE , le
Signature
Le Maire, M. Jérôme LEGRAND

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

ENVOYE PAR MAIL LE :

SIGNATURE DU PRESTATAIRE :